

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Le 25 novembre 2025, le député de Gouin, M. Gabriel Nadeau-Dubois, a déposé des questions au feuilleton concernant la sélection annuelle des projets d'infrastructures scolaires.

Les critères d'admissibilité pour l'ensemble des mesures de financement sont publics, puisque définis aux règles budgétaires d'investissements pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires. Seuls les projets admissibles font l'objet d'une priorisation.

Pour l'ajout d'espace, les projets sont priorisés selon l'évolution du nombre d'élèves, la proportion de la croissance du nombre d'élèves sur le nombre d'élèves prévus, le besoin d'espace en nombre de classes ou de places-élèves, la pondération du besoin d'espace par rapport au nombre d'élèves, le nombre de locaux manquants pour le territoire visé par la demande, l'année où ledit territoire s'inscrit en déficit d'espace, les développements immobiliers et le financement accordé par le Ministère pour louer des espaces.

Pour ce qui est du remplacement de bâtiments, les projets sont priorisés selon l'indice de vétusté physique de l'infrastructure, les enjeux de santé et de sécurité imminents, les autres enjeux de santé et de sécurité possibles ainsi que la fonctionnalité de l'immeuble (ex. : non-conformité du gymnase, faible superficie des classes, enjeux d'accessibilité au bâtiment, etc.).

Naturellement, le nombre de projets priorisés pouvant être ajoutés au Plan québécois des infrastructures dépend des disponibilités budgétaires du gouvernement.

Veillez agréer, Monsieur le Leader, mes salutations distinguées.


Sonia LeBel